



UJPE Nîmes

Projet de restructuration et d'extension de l'UJPE de Nîmes

CCTP DCE LOT 07 - DOUBLAGES CLOISONS FAUX-PLAFONDS

Référence document	Ind	Date	Observations
CCTP DCE LOT 07- DOUBLAGES CLOISONS FAUX-PLAFONDS		09/04/2026	

Sommaire

1.1	OBJET DU PRESENT LOT	5
1.2	PRESENTATION DU PROJET	6
1.2.1	PARCELLE SOUMISE A L'OAP	7
1.2.2	ACCES A LA PARCELLE.....	7
1.2.3	SITUATION GEOGRAPHIQUE	7
1.2.4	ALLOTISSEMENT	8
1.3	CARACTERISTIQUES GENERALES DES TRAVAUX.....	8
1.3.1	PLANS D'EXECUTION – ECHANTILLONS ET PROTOTYPE	8
1.3.2	COORDINATION	9
1.3.3	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE.....	9
1.4	EXIGENCES REGLEMENTAIRES.....	10
1.4.1	DTU ET NORMES	10
1.4.2	ACCESSIBILITE.....	10
1.4.3	CONDITIONS PARTICULIERES - CHANTIER FAIBLES NUISANCES.....	11
1.5	DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	11
1.5.1	EXIGENCES ETUDES THERMIQUES.....	11
1.6	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	12
1.6.1	PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS	12
1.6.2	RECOMMANDATION COVID -19.....	12
1.6.3	OBSERVATIONS CONCERNANT LES PLANS ET LE C.C.T.P.....	12
1.7	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - PLATRERIE	12
1.7.1	MATERIAUX	12
1.7.2	MISE EN ŒUVRE	13
1.7.3	TRAITEMENT DES JOINTS ET FINITION ENTRE PLAQUES DE PLATRE.....	14
1.8	NOTICE CARBONE.....	15
2	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	16
2.1	ENDUIT SUR LES PAROIS EXISTANTES ET PARE VAPEUR	16
2.2	DOUBLAGE.....	17
2.2.1	DOUBLAGE 163 MM - PAROIS EXISTANTES ADMINISTRATION	17
2.2.2	DOUBLAGE 163 MM - TRES HAUTE DURETE SUR PAROIS EXISTANTES HORS ADMINISTRATION	18
2.2.3	DOUBLAGE 63MM SUR LES MOB ADMINISTRATION	18
2.2.4	DOUBLAGE 63 MM - TRES HAUTE DURETE SUR LES MOB HORS ADMINISTRATION	18

2.2.5	DOUBLAGE 63MM NON ISOLE	19
2.2.6	DOUBLAGE 63MM NON ISOLE - TRES HAUTE DURETE.....	19
2.2.7	RATISSAGE ET PLATRERIE.....	19
2.3	CLOISONS	21
2.3.1	CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/48 mm – TRES HAUTE DURETE - 48 DB.....	22
2.3.2	CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/62 mm – HAUTE DURETE - 53 DB.....	23
2.3.3	PV PLACO HYDRO EN PIÈCES HUMIDES	23
2.4	GAINES	23
2.4.1	DOUBLAGE ½ STIL + PREGYTWIN 25 – EI 60	23
2.4.2	DOUBLAGE ½ STIL + 2BA13 HYDRO / GAINES TECHNIQUES	24
2.5	PLAFONDS - FAUX-PLAFONDS	24
2.5.1	FAUX-PLAFOND DÉMONTABLE 600 X 1200 MM – FIBRE DE BOIS (OU GYPTONE) DE RÉEMPLOI	25
	Les variations de teinte, de nuance ou de patine liées au réemploi ou aux provenances multiples seront soumis à validation de la Moe.	25
2.5.2	PLAFOND DÉMONTABLE 60x60 HYGIENE - DE RÉEMPLOI	26
	Les variations de teinte, de nuance ou de patine liées au réemploi ou aux provenances multiples seront soumis à validation de la Moe.	26
2.5.3	PLAFOND NON DÉMONTABLE 1BA18 – TRES HAUTE DURETE -	26
2.5.4	PLAFOND NON DÉMONTABLE ACOUSTIQUE.....	27
2.5.5	PLAFOND NON DÉMONTABLE 1BA18 – TRES HAUTE DURETE - HYDRO.....	28
2.5.6	HABILLAGE ACOUSTIQUE EN FIBRE DE BOIS COLLÉ SOUS RAMPANT.....	28
2.6	HABILLAGE PLAQUE DE PLATRE	29
2.7	CHAPE SÈCHE ALLÉGÉE SUR PLANCHER – ISOLANT LAINE DE BOIS RIGIDE ET PLAQUES DE SOL.....	30
2.8	OUVRAGES DIVERS.....	32
2.8.1	POSE D'HUISSERIES.....	32
2.8.2	CALFEUTREMENTS.....	33
2.8.3	RACCORDS PLATRE	33
2.8.4	JOINTS SILICONE.....	33
2.8.5	ENROBAGE ACOUSTIQUE	33
2.8.6	RENFORTS.....	33
2.9	NETTOYAGE ET APPROVISIONNEMENT	34
2.10	DOE.....	34

3.1	BPU - Bordereau de Prix Unitaire – Solution de substitution	34
3.1.1	FAUX-PLAFOND FIBRE DE BOIS 600 X 1200 MM – EN NEUF	34
3.1.2	PLAFOND DÉMONTABLE 60x60 HYGIENE - EN NEUF	34

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent CCTP a pour objet la description des travaux à réaliser pour le lot 04 DOUBLAGES – CLOISONS - FAUX-PLAFOND, concernant la restructuration et extension de l'UJPE de Nîmes.

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- Doublages
- Cloisons
- Gaines
- Plafonds-Faux-plafonds
- Divers

Y compris tous les travaux nécessaires à la bonne finition des ouvrages de ce lot.

A cela s'ajoute :

- La prise en compte de tous les frais administratifs, frais d'études d'exécution, frais de méthode et frais de participation aux études de synthèse si nécessaire.
 - L'entrepreneur est chargé à ses frais des études, calculs, dessins et nomenclatures nécessaires à l'exécution des travaux, de la vérification des cotes d'exécution des autres corps d'état. La force des fers profilés sera déterminée pour résister à un usage normal correspondant à celui auquel ils sont destinés.
 - Les études, calculs, dessins et nomenclatures nécessaires à l'établissement et à l'exécution du projet,
 - La fourniture et l'amenée à pied d'œuvre des matériaux composant les ouvrages, y compris fournitures divers (matériaux d'ossature, dispositifs de suspension), dispositifs d'appui intermédiaire (pour les habillages), matériaux de fixation, ...
 - La fourniture d'échantillons et l'exécution d'essais qui pourront être demandés par le Maître d'œuvre,
 - Les dispositifs permettant de satisfaire aux exigences réglementaires concernant l'Hygiène et la Sécurité
 - Le dépoussiérage de la surface des supports aux raccords avec les ouvrages en plaques,
 - L'enlèvement des gravois, déchets et emballages occasionnés par les travaux du présent lot.
 - Le nettoyage et l'enlèvement des gravats, après chaque intervention et en fin de travaux,
 - La protection des ouvrages pendant le chantier, et à défaut, le remplacement des éléments détériorés pendant le chantier,
 - Tous les échafaudages, moyens de sécurités, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à l'exécution des travaux.
 - Le nettoyage avant réception,
 - Le DOE à établir en fin de chantier,
- Liste non exhaustive.

L'entrepreneur, par le fait même de soumissionner, est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance.

Obligations de L'ENTREPRENEUR

Le présent lot a pour objet la description et les prescriptions techniques particulières au lot MENUISERIES EXTERIEURES.

Il convient de signaler que cette description n'est pas limitative et que l'Entrepreneur du présent lot devra l'achèvement complet des travaux de son corps d'état dans le cadre du présent C.C.T.P, des plans et ce, sans aucun supplément au montant de son acte d'engagement. Il reste entendu que seront compris dans le marché, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du marché, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant toutes les règles de l'Art, les règlements, les normes en vigueur et les règles élémentaires de l'esthétique.

Les travaux, objet du présent lot, sont également soumis aux clauses contractuelles énoncées dans les différents articles des cahiers des charges sans qu'il soit nécessaire d'en préciser les numéros, articles ou chapitres de référence dans le présent C.C.T.P.

L'Entrepreneur du présent lot devra également, prendre connaissance des C.C.T.P. de tous les autres corps d'état, de manière à assurer avec ceux-ci une parfaite coordination dans l'enchaînement des travaux et éviter toutes les reprises, modifications ou oublis. Il aura pris connaissance des lieux et des contraintes du site.

Les devis descriptifs constituant le présent document donnent des renseignements sur la nature, le nombre, les dimensions et l'emplacement des travaux à exécuter.

Les entrepreneurs prendront connaissance de l'ensemble des descriptifs de cette affaire. Ces descriptions n'ont aucun caractère limitatif.

De ce fait, l'entrepreneur doit exécuter tous les travaux nécessaires à l'achèvement et à la bonne finition des ouvrages faisant l'objet de son MARCHE.

En conséquence, l'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, prétendre à aucune augmentation ou indemnité en cas d'oubli ou d'omissions aux plans et devis descriptifs. D'autre part, dans le cas d'une contradiction entre le devis descriptif et les règlements en vigueur, la priorité est donnée aux règlements que l'entrepreneur s'engage à observer même si elle correspond pour lui à une solution plus onéreuse que celle faisant l'objet de son MARCHE.

Outre les prévisions particulières contenues dans chaque article, l'Entrepreneur du présent lot devra, liste non exhaustive :

- Transmettre en EXE pour tous les matériaux biosourcés les fiches FDES des matériaux employés, l'étiquetage des matériaux employés et les documents attestant de la gestion durable des forêts, type FSC ou PEFC.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous les gravois et déchets,
- La vérification des niveaux et aplombs ainsi que les relevés éventuels sur place de toutes les dimensions qui lui seront nécessaires pour l'exécution de ses épures,
- Tous les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot à partir des supports réceptionnés par ses soins,
- Les coupes et découpes quelles qu'elles soient et le percement pour encastrement, fixations,
- L'assistance technique à l'ensemble des autres corps d'état en ce qui concerne les percements, tranchées, scellements, raccords, etc.,
- Les reprises des mauvaises finitions du présent lot,
- La fourniture et la mise en œuvre des fournitures diverses nécessaires,
- L'ensemble des matériaux, matériels, main-d'œuvre et autres frais et charges nécessaires aux essais de convenances, en usine ou sur le site.
- L'implantation de ses ouvrages à l'aide des moyens les plus perfectionnés à ce jour

1.2

PRESENTATION DU PROJET

Le site de l'UJPE de Nîmes, anciennement Centre Éducatif Fermé, a été construit en 2007 pour accueillir des mineurs relevant du Ministère de la Justice. Après près de vingt années d'exploitation, les bâtiments présentent aujourd'hui une inadéquation croissante avec l'évolution du projet pédagogique, des usages et des exigences de fonctionnement de l'établissement.

Il présente l'image d'une institution ouverte et respectueuse de l'environnement.

L'opération projetée porte à la fois sur la restructuration lourde et sur l'extension partielle du site, avec pour ambition de redonner cohérence, qualité d'usage, robustesse et pérennité à l'ensemble immobilier. L'unité d'hébergement fera notamment l'objet d'une refonte complète afin d'offrir à chaque mineur un cadre de vie plus qualitatif, plus apaisé et plus adapté aux objectifs d'accompagnement éducatif, dans une logique de reconstruction personnelle et de dignité d'usage.

Au-delà de cette transformation fonctionnelle, les travaux devront permettre de réhabiliter l'ensemble des espaces fortement sollicités, marqués par de nombreuses dégradations liées à près de vingt ans d'usage intensif. Le projet intègre ainsi un enjeu fort de remise à niveau technique, architecturale et environnementale du site.

Enfin, l'opération s'inscrit dans une ambition environnementale affirmée, avec une attention particulière portée au réemploi des matériaux, à la maîtrise de l'impact carbone, à la qualité des ambiances et à l'atteinte d'un objectif de reconnaissance dans la démarche Bâtiment Durable Occitanie.

1.2.1 PARCELLE SOUMISE A L'OAP

Le projet est situé sur la commune de Nîmes plus précisément sur les parcelles référencées au cadastre sous la parcelle 000 de la section LI n°81, n°86 et n°101.

L'occupation des sols relève du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nîmes en Zone UG, secteur destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou répondant à un intérêt collectif (C.I.N.A.S.P.I.C.)

La surface totale du terrain est de 11 482 m², mais l'aménagement se limite à une emprise de 6 504 m². Il est à noter que la partie Ouest de la parcelle LI n°101 comprend une zone PPRI (aléas modéré et fort) qui a été exclue de l'emprise du projet de construction.

1.2.2 ACCES A LA PARCELLE

Le site de l'UJPE est desservi par le **Chemin de l'aérodrome**. Ce dernier dessert également, au Nord du site, le parking de la salle de spectacle **SMAC Paloma**, tandis que le flanc Est de la parcelle est bordé par les pistes de l'**aérodrome de Nîmes Courbessac**

L'accès au terrain et aux aires de stationnement reste inchangé, proposant 20 places de parking (dont 1 PMR) bordées d'arbres d'ornement d'essences locales (micocoulier, pin, cyprès)

L'entrée principale du bâtiment, située à l'Est, est modifiée pour inclure une rampe d'accessibilité PMR cheminant entre des jardins d'agrément, conduisant à un porche couvert

1.2.3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

- **Département** : Gard (30).
- **Lieu** : Nîmes.
- **Adresse** : Chemin de l'aérodrome.
- **Environnement** : Le site se situe entre le centre-ville et Marguerittes, au bout de la rocade, sur la route d'Avignon.
- **Topographie** : Le terrain est pratiquement plat, de forme carrée.
- **Risques naturels** : Part Nord-Ouest de la parcelle soumise au **Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI)**.
- **Type d'établissement** : Établissement Recevant du Public (ERP), de 5^{ème} catégorie de types R.
- **Nombre de niveaux** : 2

- **Voisinage** : Parking Paloma au Nord, Cadereau Général à l'Est, entreprises de pièces détachées au Sud et pistes d'aérodrome à l'Est

1.2.4 ALLOTISSEMENT

LOT 01 - CURAGE SELECTIF
LOT 02 - VRD TERRASSEMENT
LOT 03 - DEMOLITION - GROS OEUVRE
LOT 04 - CHARPENTE BOIS PAILLE - FACADE - COUVERTURE ETANCHEITE
LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT 06 - SERRURERIE
LOT 07 - PLATRERIE
LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES
LOT 09 - REVETEMENTS DE SOLS DURS
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT 11 - PEINTURE – RAVALEMENT DE FACADE
LOT 12 - CFO-CFA
LOT 13 - CVC - PLB – GEOTHERMIE
LOT 14 - ESPACES VERTS / PAYSAGE / MOBILIER
LOT 15 – PHOTOVOLTAIQUE

1.3 CARACTERISTIQUES GENERALES DES TRAVAUX

Les présentes spécifications générales ont pour objet de rappeler pour le présent lot, la présentation du projet, le mode de passation du marché, la consistance du lot, les intervenants de l'opération, les caractéristiques générales des travaux et les limites de prestations avec les autres lots pour la réalisation des travaux de l'Entrepreneur du présent lot.

1.3.1 PLANS D'EXECUTION – ECHANTILLONS ET PROTOTYPE

L'entrepreneur du présent lot devra produire dans les délais fixés par les documents contractuels ou sur demande expresse du Maître d'Ouvrage et du Contrôleur Technique les documents suivants :

- Les études, justifications techniques, dessins, plans nécessaires à l'établissement du projet, suivant les dispositions en vigueur.
- Les études et plans de calepinage des matériaux. Les études seront accompagnées de plans d'ensemble et des détails d'exécution réalisés à grande échelle, ainsi que des notes de calculs justificatives, l'ensemble des études devant respecter les plans de l'architecte.
- La production des avis techniques et de tous les procès-verbaux d'homologation, ainsi que les fiches techniques des matériaux proposés.
- La présentation d'échantillons, les études d'exécution, les fiches techniques et avis techniques pour demande d'acceptation de fourniture de tous les éléments sera à effectuer en temps voulu.

Planning des tâches :

Il est transmis au Maître d'Ouvrage et maître d'œuvre au cours de la période de préparation. Il reprend la liste des travaux selon la trame du présent descriptif, en précisant les durées de chaque tâche ainsi que les liaisons avec les autres corps d'état.

Un planning général de l'opération est signé à l'issue de la période de préparation pour devenir pièce contractuelle du marché.

Plateforme de travail collaborative :

Une plateforme de travail collaboratif sera mise en place dès la période de préparation des travaux. Elle a pour but de faciliter et optimiser la communication entre les entreprises et les intervenants du chantier.

Tous les acteurs du chantier auront l'obligation de consulter et déposer leurs documents et plans en format PDF, DWG. Ces dépôts seront systématiquement accompagnés de bordereaux de dépôt.

1.3.2 COORDINATION

L'entrepreneur du présent lot devra coordonner son action avec celle des différents corps d'état, aussi bien pour la mise en œuvre que pour le planning de ses interventions afin :

- Que les travaux de ces corps d'état soient exécutés dans leur ordre normal, en fonction du calendrier contractuel sans aucune gêne pour les autres lots,
- Qu'aucun dégât ne soit occasionné aux prestations, après achèvement des travaux.
- Que les travaux et prestations soient correctement exécutés, l'attributaire du présent lot assurera toute coordination nécessaire et se rapprochera des titulaires des autres lots.

Réception des supports :

Avant tout commencement d'exécution de ces travaux, l'Entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports avec le Maître d'œuvre. Il sera tenu d'examiner les supports, de vérifier leur planéité, leur verticalité et leur implantation afin de lui permettre d'entreprendre ses travaux sans réserve.

Les réservations des trous et empochements seront réalisées suivant le plan de réservations fourni par l'Entrepreneur du présent lot.

Il appartient toutefois à l'Entrepreneur du présent lot de vérifier l'emplacement des huisseries, dont il est responsable solidairement avec les Entrepreneurs des lots précités.

A défaut d'avoir procédé à la réception des supports, sitôt ses ouvrages commencés, il sera censé les avoir acceptés et ne saurait par la suite, prétexter de la mauvaise qualité des supports dans le cas où ses propres ouvrages ne seraient pas satisfaisants.

La réception par le présent lot devra avoir lieu suffisamment tôt, de façon à ce que toute réserve soit techniquement levable avant la date prévue au calendrier pour l'exécution des travaux.

1.3.3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

L'attention des entreprises est attirée sur le point suivant :

Ne pourront être admis dans l'enceinte du chantier que les personnels qui auront été préalablement déclarés. Ces personnels devront obligatoirement être munis d'un badge portant le nom de l'entreprise, les noms et prénoms de l'employé ainsi que sa fonction et sa photographie d'identité.

Ces personnels devront être habillés de manière correcte, avec si possible, un vêtement de travail personnalisé aux couleurs de l'entreprise et devront porter un casque et des chaussures de sécurité.

Les personnes qui ne répondront pas à ces exigences seront refoulées du chantier.

L'entreprise sera responsable de l'hygiène et de la sécurité de ses personnels et de la signalisation de sa zone de chantier : l'entrepreneur devra pendant toute la durée des travaux, et suivant les normes en vigueur, prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité collective de ces compagnons sur le chantier.

L'attention de l'entreprise est attirée sur l'importance d'utiliser du matériel conforme aux dernières normes de sécurité.

Les entreprises devront respecter les obligations résultant du PGCSPS établi par le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé. Cf liste des lots et des intervenants.

1.4 EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ;

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité
- Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.

L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi. Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

L'Entrepreneur du présent lot s'engage à veiller pour tout ce qui concerne sa spécialité, à la stricte application des règlements de sécurité en vigueur, ainsi que des documents complémentaires formulés pour la présente opération, au moment de la signature du marché.

Textes obligatoires dans leur domaine d'application, liste non exhaustive :

Les lois, ainsi qu'un certain nombre de textes qui font force de loi, bien qu'ils n'en portent pas le nom, notamment le Code Civil dont certains articles intéressent la construction, ainsi que le Code de l'Urbanisme et de la Construction,

Les décrets, les arrêtés ministériels, préfectoraux, municipaux et les circulaires,

Le règlement sanitaire,

Les textes réglementaires relatifs à la sécurité incendie,

Les arrêtés du permis de construire,

Le Code du Travail.

1.4.1 DTU ET NORMES

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché, ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur:

- sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité
- sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.

L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi. Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

Les dispositions générales définies ci-dessous, concernant la Réglementation et les Règles de l'Art, doivent toutes être respectées.

- Code de la construction et de l'habitation ; Code de l'urbanisme ;
- Normes françaises et européennes en vigueur, y compris NF DTU ;
- Règlement européen des produits de construction ; Règles professionnelles.

1.4.2 ACCESSIBILITE

Les règles d'accessibilité résultant de

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 précisées par le décret 2006-555 du 17 mai 2006,
 - L'arrêté 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1er Août 2006
 - La circulaire interministérielle du 30 novembre 2007
- S'appliquent à la présente opération.

Il en résulte pour l'entreprise, la nécessité absolue de respecter les dimensions des ouvrages précisées sur les plans, et d'attirer l'attention de la maîtrise d'œuvre sur les dispositions du projet contraires à cette application de la réglementation qu'il remarquerait lors de son étude de prix.

L'entreprise veillera précisément aux points suivants :

- Position des poignées de portes à 40 cm minimum d'un angle rentrant, ou axe de la serrure à 0.30m de ce même angle
- Largeur des circulations 1.20 m minimum, rétrécissements > ou = 1,00 m
- Hauteur des organes de commande : poignées de portes comprise entre 0.90 et 1.30m de haut,
- Seuil avec ressaut < 2.00cm pour les portes d'entrée et palières notamment
- Prolongation des mains courantes d'escalier au départ et à l'arrivée de la valeur d'un giron

1.4.3 CONDITIONS PARTICULIERES - CHANTIER FAIBLES NUISANCES

Ce chantier doit répondre aux exigences du règlement de **faibles nuisances**.

Dans ses marchés, le Maître d'ouvrage tient compte des exigences de la rubrique "Chantier à faibles nuisances".

Chaque entreprise ou le groupement désigne un responsable environnemental.

Les entreprises devront strictement respecter le Plan D'installation de Chantier et prendre toutes les mesures nécessaires pour acheminer le matériel sur chantier. Elles devront respecter les zones de stationnement ainsi que les horaires de livraison imposées. Aucun véhicule ne sera toléré sur la zone publique, hors zone chantier. La zone de parking sera imposée sur les aires de stationnement chantier et devra être respecté. Aucun stationnement sauvage ne sera toléré en dehors de ces zones réservées. Les entreprises auront à leur charge financière des réparations des dégâts causés du fait de leurs travaux et interventions aux équipements publics, aux terrains de l'Aménageur, aux ouvrages et terrains des autres constructeurs.

Elles devront respecter :

- Brulage des déchets interdits
- Nettoyage régulier des voiries alentours
- Limiter les pollutions visuelles
- Respecter la gestion des déchets mise en place
- Etablir un SOGED de chantier

1.5 DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Tout d'abord le projet se veut d'être un projet innovant de construction ayant une empreinte énergétique la plus faible possible. Cette optimisation énergétique se fera à toutes les phases de vie du bâtiment, dès sa conception avec le choix de matériaux locaux et d'équipements performants, mais aussi lors de la construction avec le tri et le recyclage des déchets sur chantier, de son exploitation pour établir une bonne compréhension de son usage et lors de sa démolition. La question de la maintenance des bâtiments et des installations est également une priorité sur le projet. Elle est traitée de manière à minimiser les charges des occupants et optimiser la durée de vie des habitations.

1.5.1 EXIGENCES ETUDES THERMIQUES

Les entreprises devront respecter et prendre en compte la notice de performance énergétique réglementaire jointe au dossier marché du bureau d'étude :

- Cf liste des lots et des intervenants.

1.6 PRESCRIPTIONS GENERALES

Sans que cela constitue une liste exhaustive, ainsi que tout autre règlement, même s'il n'est pas cité dans le présent document, régissant les règles générales de construction et celles spécifiques au présent lot.

1.6.1 PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS

Avant tout commencement des travaux, l'Entrepreneur doit effectuer, à ses frais, des protections efficaces de tous les appareils ou revêtements mis en œuvre par d'autres corps d'état.

En fin de travaux, il doit la dépose de toutes ses protections, ainsi qu'un nettoyage soigné de tous les parties apparentes ayant reçu une protection.

1.6.2 RECOMMANDATION COVID -19

Consécutivement à la crise sanitaire liée au COVID-19, nous avons joint à cet appel d'offre un guide juridique et financier pour encadrer les activités en cours de chantier.

Ceci a pour objectif de garantir la mise en œuvre de procédures préservant la sécurité des personnes face aux nouveaux risques provoqués par le Covid-19, en appliquant les règles de sécurité liées à la poursuite ou à la reprise des activités préconisées dans le guide publié par l'OPPBTP (version initiale publiée le 2 avril 2020 mise à jour le 7 septembre 2020 et révisé le 2 mars 2022).

1.6.3 OBSERVATIONS CONCERNANT LES PLANS ET LE C.C.T.P.

Les plans et le présent C.C.T.P. a pour but de renseigner l'Entrepreneur du présent lot sur la nature des travaux à exécuter. Les renseignements indiqués n'ont pas un caractère limitatif. Par le prix forfaitaire, fixé dans l'Acte d'Engagement, l'Entrepreneur du présent lot doit, non seulement l'intégralité des travaux de sa profession, nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au fonctionnement des équipements sans exception, mais également ceux qui sont indispensables pour satisfaire les exigences des réglementations en vigueur ou des règles de l'art, et ce, même si le présent C.C.T.P. ne le décrit pas.

1.7 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - PLATRERIE

1.7.1 MATERIAUX

Les matériaux, produits et composants de construction devant être mis en œuvre, seront toujours de 1ère qualité, suivant indications de provenance et type du devis descriptif.

Les isolants doivent faire l'objet d'un CERTIFICAT DE QUALIFICATION ACERMI, concrétisé par une étiquette informative réglementaire.

Dans le cas où le matériau ou le produit est défini par une marque nommément désignée et la mention "ou équivalent", les entrepreneurs auront la faculté de faire agréer par le Maître d'Œuvre un produit d'une autre marque sous réserve que ce produit soit similaire et équivalent. En aucun cas, l'entrepreneur ne pourra substituer un matériau de son choix à un de ceux prévus au devis descriptif, sans accord émit du Maître d'Œuvre.

Les matériaux et produits étrangers sont autorisés sous réserve de répondre aux D.T.U. d'être équivalents aux produits français similaires, et d'être agréés par le Maître d'Œuvre.

Pour tous les matériaux et objets fabriqués, soumis à un "Avis Technique" du C.S.T.B., l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux titulaires d'un "Avis Technique" en cours de validité à la date prévisible de réception, et il devra toujours être en mesure, à la demande du Maître d'Œuvre, d'en apporter la preuve.

L'entrepreneur sera également tenu de produire à toute demande du Maître d'Œuvre, les procès-verbaux d'essais ou d'analyses de matériaux établis par des organismes qualifiés.

A défaut, de production de ces procès-verbaux, le Maître d'Œuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements, qui seront entièrement à la charge de l'entrepreneur.

1.7.2 MISE EN ŒUVRE

- L'entrepreneur devra communiquer à l'architecte et au bureau d'études les plans de détail pouvant concerner les autres corps d'état

L'entrepreneur doit le traçage et implantation préalable sur place de ses ouvrages et présentation au Maître d'Œuvre autant de fois que nécessaire et jusqu'à la validation de celui-ci.

- Toutes les dimensions indiquées au quantitatif sont à vérifier sur plans d'exécution de l'architecte ou sur place, avant la mise en fabrication des ouvrages

- Tous les prix comprendront les prises, scellements, vis, chevilles, tampons, happes scellées, nécessaires à la fixation des ouvrages, ainsi que les rebouchages et les garnissages avant l'intervention du peintre

- L'entrepreneur aura à sa charge, la protection de ses ouvrages, le nettoyage et l'évacuation de ses gravois

- Les plans de détail et d'exécution sont à faire approuver par le bureau de contrôle.

- L'entrepreneur devra étudier les profils et sections de ses ouvrages, de façon à garantir leur bonne tenue dans le temps.

- En cas de défaut de tablettage, l'Entrepreneur du présent lot a à sa charge tous bouchements, garnissages entre ces ouvrages et les supports, tel que garnissage entre murs et plinthe bois, entre murs et huisseries...

- L'Entrepreneur devra assurer à ses frais et pendant toute la durée du délai de garantie, tous les réglages et mises au point nécessaires de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.

- Les portes planes de distributions intérieures posséderont le label NFCTB, épaisseur minimale de 40mm.

- Les portes intérieures à vitrer posséderont des parements dont l'épaisseur tiendra compte des masticages sur les deux faces.

- Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries, doivent permettre de satisfaire aux essais sur les ouvrages terminés, essais prévus par les Normes en vigueur.

- En attendant leur mise en place, les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée.

- Les menuiseries seront posées avec la plus grande précision et en aplomb parfait à leurs emplacements définis par les documents contractuels ou par les ordres du Maître d'Œuvre. Elles seront fixées avec soin de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements, lesquels, y compris les raccords, sont à la charge de l'Entreprise adjudicataire du présent lot.

- Les cales et les étrésillons provisoires nécessaires seront placés par l'adjudicataire de façon à empêcher toute déformation des menuiseries durant l'exécution des travaux relatifs aux autres corps d'état.

- Les angles vifs de toutes les parties susceptibles d'être détériorées pendant l'exécution des travaux, seront protégés au moyen de tout dispositif de protection au choix de l'Entrepreneur. Ce dispositif sera laissé en place pendant toute la durée des travaux autant de temps que le Maître d'Œuvre l'exigera.

- L'Entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui seront commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés, sans que l'Entrepreneur puisse réclamer, dans la mesure où les menuiseries auront été commandées avant l'achèvement des maçonneries qui doivent les recevoir.

- Sauf spécification contraire, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, seront dues par l'Entrepreneur de menuiserie, qui sera ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.

- Avant mise en place des produits verriers, les feuillures recevront une couche d'impression à la charge du présent lot.
- L'entrepreneur devra prendre toutes ses dispositions pour l'incorporation des huisseries métalliques dans les voiles béton, ou dans les ouvrages de Plâtrerie, de maçonnerie, et cela sans aucune plus-value.
- Toutes précautions nécessaires seront prises à la pose, au calage des différents éléments, afin de leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects;

1.7.3 TRAITEMENT DES JOINTS ET FINITION ENTRE PLAQUES DE PLATRE

Le joint fait partie intégrante de l'ouvrage. La bande est indissociable du système. Seul l'ensemble "bande + enduit" permet d'atteindre les performances indispensables. Il faudra veiller à employer les enduits et bandes du fabricant, les avis techniques ayant été réalisés sur des ensembles homogènes. Les enduits et bandes devront être identifiables.

1.7.3.1 VERIFICATION DES SURFACES

Le bon état de la surface à traiter sera vérifié, en s'assurant notamment que les têtes de pointes ou de vis sont correctement enfoncées. Tout élément pouvant entraîner une mauvaise adhérence de l'enduit sera éliminé. Au droit des raccordements avec des parois d'autres natures, il faudra s'assurer que la surface est saine, sèche et non pulvérulente. Les joints de la marque, ou agréés par le fabricant de plaques, doivent être exécutés AVANT l'application des enduits pelliculaires de ragréage. Dans le cas contraire, il sera nécessaire de gratter cet enduit au droit du joint. Rebouchages : tous les rebouchages devront être préalablement réalisés avec des produits agréés par le fabricant de plaques.

1.7.3.2 TRAITEMENT DES JOINTS

Joint entre bords coupés ou bords francs : les couches de finition devront être traitées sur une largeur plus importante. Intersection des joints : le chevauchement des bandes sera proscrit afin d'éviter les surépaisseurs. Angles rentrants : chaque côté de l'angle sera garni, comme pour les joints plats. La bande, pliée suivant son axe, sera "serrée" puis recouverte, en travaillant de chaque côté de l'angle. Les couches de finition pourront être réalisées avec le couteau d'angle.

1.7.3.2.1 APPLICATION MECANIQUE

L'application mécanique sera préférée à une application manuelle.

Traitement mécanique des joints : il s'effectuera en quatre phases :

- collage de la bande à l'aide de l'applicateur automatique,
- "serrage" de la bande,
- recouvrement de la bande,
- application de la ou des couche(s) de finition.

1.7.3.2.2 RECEPTION DE L'OUVRAGE

Planéité Générale :

Une règle de 2,00 m, promenée en tous sens, ne doit pas laisser apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 3mm.

Planéité Locale :

Une règle de 0.20 m appliquée à la surface de l'ouvrage ne devra pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait ni écart supérieur à 1 mm, ni changement de plan brutal entre les plaques.

Tolérance verticale :

Une tolérance de verticalité de 3 mm est admise sur la hauteur de l'étage courant de 2,50 m.

Tolérance horizontalité :

Le défaut d'affleurement entre arêtes en regard et appartenant à deux carreaux différentes et adjacents : ± 1 mm.

Aucun écart d'alignement sur chaque file de joints ne sera toléré.

1.7.3.3 LIAISONS AVEC LE SOL DES PIECES HUMIDES

Les plaques de plâtre standard ou techniques permettent la réalisation de cloisons dans les locaux à hygrométrie faible ou moyenne sans dispositions particulières : exposition EA ou EB.

Dans les locaux à hygrométrie moyenne (exposition EB+ privatif : salle de bains & sanitaires), les ouvrages verticaux en plaque standard ou technique (sauf Placomarine) seront protégés sur toutes la surface à carreler par la sous-couche de la pénétration à l'eau, renforcée en pied par une bande d'étanchéité.

Les ouvrages en plaques de plâtre hydrofuge de type H1 seront protégés en pied par la bande d'étanchéité et la sous-couche de la pénétration à l'eau sur une hauteur de 0.10m environ au-dessus du sol et des appareils.

Les ouvrages verticaux en plaque de plâtre hydrofuge de type H1 sont associés à la sous-couche de la pénétration à l'eau et renforcée en pied par une bande d'étanchéité avant la pose du revêtement céramique

1.7.3.4 HYGROMETRIES DES LOCAUX

Il appartient à l'entreprise du présent lot en corrélation avec le pilote du chantier de prendre toutes dispositions pour maintenir à l'abri des locaux à aménager à partir du début des travaux d'aménagement, et d'être en mesure de corriger l'influence des conditions atmosphériques à l'intérieur de ces locaux, de façon à limiter les variations des états hygrométriques.

1.7.3.5 RESISTANCE AU FEU

Les entreprises devront fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux employés.

1.8 NOTICE CARBONE

Dans le cadre du respect du poids carbone du projet, les éléments suivants sont à prendre en compte par le présent lot

LOT	Concerne	Type de fiche	N° FDES	Description de la fiche FDES
Doublages Cloisons	Porte distribution	C	29 143	Menuiseries des fabricants membres d'ATF BPT remplissant les conditions du cadre de validité
Doublages Cloisons	Isolant COMBLES	I	28 738	Assurer la fonction d'isolation thermique sur 1 m² avec STEICO Flex F de 200,0 mm (épaisseur médiane), avec une conductivité thermique est de 0,036 ou 0,038 W/(mK), et une résistance thermique de 5,55 ou 5,26 (m²K)/W, mis en oeuvre selon les recommandations du fabricant sur la base d'une durée de vie de référence de 50 ans. (en 2 couche pour respecter R de l'étude thermique)

L'entreprise devra soumettre à la maîtrise d'œuvre un justificatif quantifiant la modification d'impact carbone lié au changement du produit prévu si :

- Pour les produits indiqués dans le tableau : elle variante les produits indiqués dans le tableau ci-dessus
- Pour les produits ne figurant pas dans le tableau : elle propose un **produit n'étant pas techniquement équivalent à la description contenue dans le CCTP**

2 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Se conformer à la notice acoustique pour l'ensemble des ouvrages

2.1 ENDUIT SUR LES PAROIS EXISTANTES ET PARE VAPEUR

Les doublages actuels étant purgés par le lot curage sélectif, les parois existantes seront mises à nu. La mise en œuvre d'un revêtement technique intérieur à base de gypse, projeté, type Aéroblue ou techniquement équivalent, est à prévoir sur les parois existantes en maçonnerie non enduite, afin de renforcer l'étanchéité à l'air du support avant mise en œuvre du doublage intérieur. Ce type de produit est destiné aux supports maçonnés et permet également de traiter les jonctions menuiseries/maçonnerie et plafond/maçonnerie.

FOURNITURE ET POSE D'UN ENDUIT TYPE AEROBLUE OU EQUIVALENT PAR L'INTERIEUR, Y COMPRIS :

- Préparation des supports, comprenant dépoussiérage, brossage, purge des parties non adhérentes et toutes sujétions pour obtenir un support sain, propre et apte à recevoir le revêtement ;
- Protection des ouvrages adjacents, menuiseries, réseaux, sols et éléments conservés ;
- Application par projection mécanique ou selon prescriptions du fabricant, sur l'intégralité des parois maçonnées concernées ;
- Traitement continu des points singuliers, notamment tableaux, voussures, jonctions menuiseries / maçonneries, liaisons murs / plafonds, passages ponctuels et reprises périphériques ;
- Exécution en épaisseur, consommation et conditions de mise en œuvre conformes aux prescriptions du procédé retenu ;
- Toutes sujétions de reprises localisées, raccords, finitions et maintien de la continuité de l'étanchéité à l'air avant pose des doublages.

EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE :

Le produit retenu devra être compatible avec une mise en œuvre avant doublage collé ou sur ossature, sur supports maçonnés mis à nu, et présenter des performances équivalentes à celles du système de référence. L'application devra être réalisée conformément aux prescriptions du fabricant et à son domaine d'emploi.

Se référer à la notice acoustique

EXIGENCES DE RESULTAT :

À défaut de pouvoir réaliser l'enduit d'étanchéité à l'air sur tout ou partie des supports, l'entreprise devra exécuter, au titre du présent lot, une étanchéité à l'air par membrane sur les zones concernées, afin d'assurer la continuité et la performance de l'étanchéité à l'air de l'ensemble des parois.

La perméabilité à l'air réglementaire du projet (extension et rénovation) sera de :

- Indice Q4 : 1,7 m³/h.m²

PARE VAPEUR :

Fourniture et pose d'un écran pare-vapeur : Valeur Sd > 90 m pour mur enduit côté extérieur et 18 m pour les murs recevant un bardage

Localisation

Enduit sur l'ensemble des murs maçonnés périphériques mis à nus lors du curage sélectifs

2.2 DOUBLAGE

PRESCRIPTION GENERALE

Les cloisons seront mises en oeuvre avant les doublages afin d'assurer l'homogénéité du traitement acoustique des ouvrages. Les cloisons recouperont les doublages pour s'accrocher sur une paroi lourde ou un poteau lourd. Dans la zone service (cuisine), les doublages + faïence ou peinture ne seront pas remplacés mais conservés.

GENERALITE :

- Pour rappel : le doublage est mis en œuvre une fois l'assurance que la paroi existante est bien étanche à l'air, via l'enduit (*ou à défaut la membrane*).

- **Dans les pièces humides, la plaque de plâtre sera du type hydrofuge, le pied de cloison sera protégé par bande polyane 100 microns relevés de 2 cm au-dessus du sol fini conformément à la norme NF DTU 25.42.**

- Il ne devra exister aucun vide entre les différents panneaux isolants, les coupes isolants, les coupes et raccords devront être soignés de façon à limiter au strict minimum les ponts thermiques. y compris les impostes de portes et portes-fenêtres donnant sur l'extérieur

COMPRIS le traitement des joints entre plaques (bande + enduit), le traitement des angles rentrants (bande + enduit), des angles saillants (cornière métallique + enduit), profilé en PVC U en pied de murs dans les locaux humides, ainsi que toutes les jonctions sols et plafonds, suivant classement du local et recommandations du fabricant.

La mise en œuvre sera conforme à l'Avis Technique et aux recommandations de la Société Placoplâtre et aux Normes et DTU en vigueur. Compris coupes, ajustements, chutes, toutes fournitures et sujétions pour une exécution dans les règles de l'Art.

NOTA :

- La pose des doublages doit prendre en compte la présence de tuyaux dans la dalle : profondeur de pénétration, zones d'exclusions autour des collecteurs.

- Traitement des joints en 3 passes d'enduit et bande à joints selon prescriptions du fabricant, les angles vifs seront traités avec cornière d'angle métallique.

- Les doublages intérieurs seront réalisés indépendamment dans chaque local (pas de doublage filant).

2.2.1 DOUBLAGE 163 MM - PAROIS EXISTANTES ADMINISTRATION

Fourniture et pose d'un doublage thermique par l'intérieur, y compris :

- Ossature en acier galvanisé comprenant des lisses hautes et basses, d'appuis intermédiaires (fourrures horizontales + entretoises de longueur adaptée à l'épaisseur de l'isolant) et de fourrures implantées à un entraxe de 60cm.

- Une lame d'air d'1cm entre l'isolant et la façade.

- Parement conforme à l'Avis Technique du procédé retenu et aux prescriptions du fabricant, de type **Knauf BA18, de 18mm standard ou** équivalent,

- Intégration d'un **isolant biosourcé type Biofibre Trio**, classé **A2-s1,d0** d'une épaisseur **145mm**.

- Pour rappel : le doublage est mis en œuvre une fois l'assurance que la paroi existante est bien étanche à l'air, via l'enduit (*ou à défaut la membrane*).

MISE EN OEUVRE :

Les doublages seront mis en œuvre toute hauteur

Mode de métré : m2

Localisation

Ensemble des murs en contact avec l'extérieur tout niveau en dehors des MOB, pour l'administration (hors bureau psychologue et cabinet médical / salle de soin).

2.2.2 DOUBLAGE 163 MM - TRES HAUTE DURETE SUR PAROIS EXISTANTES HORS ADMINISTRATION

Fourniture et pose d'un doublage thermique par l'intérieur, y compris :

- Ossature en acier galvanisé comprenant des lisses hautes et basses, d'appuis intermédiaires (fourrures horizontales + entretoises de longueur adaptée à l'épaisseur de l'isolant) et de fourrures implantées à un entraxe de 60cm.
- Une lame d'air d'1cm entre l'isolant et la façade.
- Parement conforme à l'Avis Technique du procédé retenu et aux prescriptions du fabricant, de type **Knauf KHD BA18, de 18mm ou équivalent**.
- Intégration d'un **isolant biosourcé type Biofibre Trio** ou équivalent, classé **A2-s1,d0** d'une épaisseur **145mm**.

MISE EN OEUVRE :

Les doublages seront mis en oeuvre toute hauteur

Mode de métré : m2

Localisation

Ensemble des murs en contact avec l'extérieur tout niveau, compris bureau psychologue et cabinet médical / salle de soin, non compris MOB et de l'administration

2.2.3 DOUBLAGE 63MM SUR LES MOB ADMINISTRATION

Fourniture et pose d'un doublage thermique par l'intérieur, y compris :

- Ossature en acier galvanisé comprenant des lisses hautes et basses, d'appuis intermédiaires (fourrures horizontales + entretoises de longueur adaptée à l'épaisseur de l'isolant) et de fourrures implantées à un entraxe de 60cm.
- Parement conforme à l'Avis Technique du procédé retenu et aux prescriptions du fabricant, de type **Knauf BA18, de 18mm standard ou équivalent**,
- Intégration d'un **isolant biosourcé type Biofibre Trio**, classé **A2-s1,d0**, d'une épaisseur **45mm**.
- **Pour rappel sur les FOB et MOB le pare vapeur est prévu au lot Charpente. Si le DTU le nécessite pour une ITI sur voile béton alors il faudra le prévoir au lot plâtrerie.**

NOTA :

- Pose des cloisons au droit de la Façade à Ossature Bois avant réalisation des doublages

MISE EN OEUVRE :

Les doublages seront mis en oeuvre toute hauteur

Mode de métré : m2

Localisation

Doublage des murs en ossature bois en contact avec l'extérieur de l'administration

2.2.4 DOUBLAGE 63 MM - TRES HAUTE DURETE SUR LES MOB HORS ADMINISTRATION

Fourniture et pose d'un doublage 63mm très haute dureté sur les MOB

Ossature en acier galvanisé comprenant des lisses hautes et basses, d'appuis intermédiaires (fourrures horizontales + entretoises de longueur adaptée à l'épaisseur de l'isolant) et de fourrures implantées à un entraxe de 60cm.

- Parement conforme à l'Avis Technique du procédé retenu et aux prescriptions du fabricant, de type **Knauf KHD BA18, de 18mm ou équivalent**,
- Intégration d'un isolant biosourcé type **Biofibre Trio**, classé **A2-s1,d0**, d'une épaisseur **45mm**.
- **Pour rappel sur les FOB et MOB le pare vapeur est prévu au lot Charpente. Si le DTU le nécessite pour une ITI sur voile béton alors il faudra le prévoir au lot plâtrerie.**

NOTA :

- Pose des cloisons au droit de la Façade à Ossature Bois avant réalisation des doublages

MISE EN OEUVRE :

Les doublages seront mis en oeuvre toute hauteur

Mode de métré : m2

Localisation

Doublage des murs en ossature bois en contact avec l'extérieur, hors salle de réunion

2.2.5 DOUBLAGE 63MM NON ISOLE

Fourniture et pose d'un doublage thermique par l'intérieur, y compris :

- Ossature en acier galvanisé comprenant des lisses hautes et basses, d'appuis intermédiaires (fourrures horizontales + entretoises de longueur adaptée à l'épaisseur de l'isolant) et de fourrures implantées à un entraxe de 60cm.
- Parement conforme à l'Avis Technique du procédé retenu et aux prescriptions du fabricant, de type **Knauf BA18, de 18mm standard ou équivalent**,

MISE EN OEUVRE :

Les doublages seront mis en oeuvre toute hauteur

Mode de métré : m2

Localisation

Doublage sur mur de refend non isolé de l'administration

2.2.6 DOUBLAGE 63MM NON ISOLE - TRES HAUTE DURETE

Fourniture et pose d'un doublage thermique par l'intérieur, y compris :

- Ossature en acier galvanisé comprenant des lisses hautes et basses, d'appuis intermédiaires (fourrures horizontales + entretoises de longueur adaptée à l'épaisseur de l'isolant) et de fourrures implantées à un entraxe de 60cm.
- Parement conforme à l'Avis Technique du procédé retenu et aux prescriptions du fabricant, de type **Knauf KHD BA18, de 18mm ou équivalent**,

MISE EN OEUVRE :

Les doublages seront mis en oeuvre toute hauteur

Mode de métré : m2

Localisation

Doublage sur mur de refend non isolé, hors administration

2.2.7 RATISSAGE ET PLATRIERIE

Le présent article concerne la réalisation d'un ratissage général au plâtre ou enduit pelliculaire adapté, sur murs de refends intérieurs existants afin d'obtenir un support plan, homogène et apte à recevoir les finitions prévues au projet. Les travaux comprennent la préparation des supports, les rebouchages

ponctuels, le ratissage, le ponçage, le dépoussiérage et toutes reprises nécessaires à une finition soignée.

PRÉPARATION DES SUPPORTS

Avant exécution, l'entreprise devra assurer :

- Dépoussiérage, brossage et nettoyage des surfaces ;
- Grattage des parties non adhérentes, farinantes ou friables ;
- Rebouchage des trous, fissures, saignées, éclats et défauts ponctuels ;
- Reprise localisée des arêtes, cueillies et raccords ;
- Application d'un primaire d'accrochage si nécessaire.

Les supports devront être sains, secs, cohérents et exempts de toute humidité anormale ou matériau non adhérent.

MISE EN ŒUVRE

Le ratissage sera réalisé en une ou plusieurs passes selon l'état du support, avec un enduit compatible avec la nature des parois et les finitions prévues.

La prestation comprendra :

- Dressage général des surfaces ;
- Traitement soigné des angles rentrants et sortants ;
- Raccords au droit des plafonds, menuiseries, huisseries et ouvrages adjacents ;
- Ponçage fin après séchage complet ;
- Dépoussiérage avant intervention du lot peinture.

Le ratissage ne constitue pas un enduit de redressement lourd. Les défauts importants de planéité devront être signalés à la maîtrise d'œuvre avant exécution.

QUALITÉ DE FINITION

Les surfaces livrées devront présenter un aspect homogène, régulier, sans surépaisseur visible, trace de reprise, cloque, rayure ou arrachement. Le niveau de finition devra permettre la réception des peintures ou revêtements muraux prévus au projet.

Sont compris :

- Protections nécessaires des ouvrages conservés ;
- Moyens d'accès ;
- Préparation complète des supports ;
- Rebouchages et reprises ponctuelles ;
- Ratissage en plein ;
- Ponçage, dépoussiérage et nettoyage ;
- Raccords au droit des menuiseries, plinthes, plafonds, angles, réservations et incorporations techniques ;
- Évacuation des déchets.

Mode de métré : m2

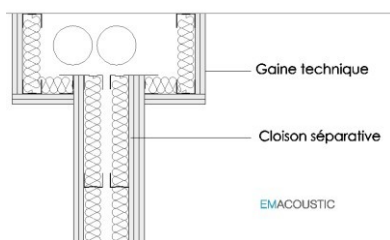
Localisation

Murs de refends intérieurs selon synoptique

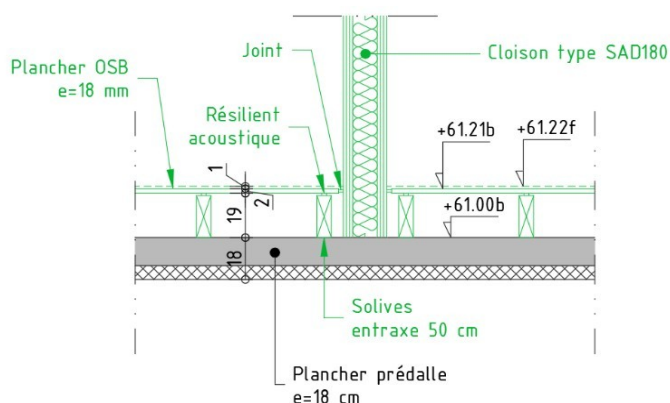
2.3 CLOISONS

SPÉCIFICITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Mise en œuvre conforme au NF DTU 25.41, aux Avis Techniques, DTA, procès-verbaux et prescriptions du fabricant du système retenu.
- Cloisons réalisées toute hauteur, de plancher à plancher ou de plancher à rampant, lorsque cela est nécessaire pour assurer la continuité acoustique, coupe-feu, mécanique ou de compartimentage.
- Assurer la continuité acoustique, thermique, coupe-feu et l'étanchéité à l'air des ouvrages.
- Les jonctions avec façades, doublages, plafonds, planchers et cloisons perpendiculaires seront traitées afin de limiter les transmissions latérales, ponts phoniques et défauts d'étanchéité.
- Toutes sujétions de renforts sont à prévoir au droit des cloisons recevant des équipements suspendus ou fixés : meubles de cuisine, sanitaires, vasques, mobilier, TV, barres d'appui, accessoires et équipements techniques.
- Les renforts seront réalisés par tasseaux bois, platines, traverses, renforts métalliques ou dispositifs compatibles avec le système de cloison retenu et les charges à reprendre.
- La pose devra prendre en compte les réseaux incorporés ou présents dans les dalles : profondeur de fixation, zones d'exclusion, collecteurs, gaines, réservations et contraintes de percement.
- Les plaques seront vissées sur ossature selon les entraxes, calepinages et dispositions prescrits par le fabricant.
- **Dans les locaux humides, mise en œuvre de plaques hydrofuges adaptées, traitement du pied de cloison et protection des zones exposées selon le classement du local, le système retenu et les prescriptions du fabricant.**
- Les cloisons seront mises en œuvre avant les doublages afin d'assurer l'homogénéité du traitement acoustique des ouvrages. Les cloisons recouperont les doublages pour s'accrocher sur une paroi lourde ou un poteau lourd.
- L'accroche des cloisons sur les façades devra être traitée afin de diminuer les ponts phoniques potentiels.
- Les cloisons recouperont l'ensemble des plafonds, faux-plafonds et enduits intérieurs sur façade ou refends pour limiter les ponts phoniques.
- **Se référer à la notice acoustique**



- Les cloisons séparatives recouperont également le premier parement des cloisons séparatives perpendiculaires (par exemple cloison entre logement recoupant le premier parement de la cloison sur circulation).
- Les rails périphériques (sols, murs et plafonds) des cloisons seront posés sur une bande résiliente assurant l'étanchéité à l'air (par exemple en mousse polyoléfine à cellules fermées de type TRAMIBANDE de TRAMICO).
- Les performances acoustiques des cloisons standards sont réduites de 1 dB dans le cas de montage à entraxe 0.40 m.
- Les cloisons séparatives viendront interrompre les planchers afin de garantir les isollements entre locaux



PRESTATIONS COMPRISES

- Traçage et implantation des cloisons ;
- Fourniture et pose des ossatures, rails, montants, plaques, isolants intégrés, bandes, enduits, accessoires et sujétions du système ;
- Liaisons en pied, tête et abouts de cloisons, compris raccords sur murs, plafonds, rampants, doublages et ouvrages adjacents ;
- Pose des huisseries à l'avancement ;
- Incorporation des renforts nécessaires aux équipements suspendus ou fixés ;
- Incorporation de tasseaux bois, platines, traverses, renforts métalliques ou dispositifs équivalents selon la nature des charges à supporter ;
- Réservations, découpes, entailles, coupes biaisées, passages de réseaux, grilles et équipements divers demandés par les autres corps d'état ;
- Sujétions de retours au droit des menuiseries extérieures, tableaux, linteaux et embrasures, suivant plans et détails architecturaux ;
- Traitement des joints, bandes, angles, cueillies, raccords périphériques et jonctions diverses ;
- Échafaudages, moyens d'accès, manutentions, coupes, chutes, raccords, nettoyage et toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution.

NOTA

- La pose des cloisons devra être coordonnée avec les réseaux incorporés dans les planchers, notamment au droit des collecteurs, attentes, gaines et zones sensibles ne permettant pas de percement.
- Les fixations au sol devront respecter les profondeurs admissibles et les zones d'exclusion indiquées par les lots concernés.
- Les performances acoustiques, coupe-feu ou mécaniques ne pourront être garanties que si l'ensemble du système est mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant et aux procès-verbaux associés.
- Toute incompatibilité entre les plans, les réseaux, les hauteurs disponibles ou les exigences de performance devra être signalée à la maîtrise d'œuvre avant exécution.

2.3.1 CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/48 mm – TRES HAUTE DURETE - 48 DB

Fourniture et pose de cloisons de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique, de type **98/48 mm**, comprenant ossature métallique, matelas isolant intercalaire, parements en plaques de plâtre très haute dureté, bandes, enduits, joints, raccords périphériques et toutes sujétions de mise en œuvre. L'ouvrage devra présenter une performance acoustique renforcée, conforme à la notice acoustique du projet, avec objectif de performance RA ≥ 48 dB.

CONSTITUTION

- Parements constitués, sur chaque face, de **1 plaque Habito 13 + 1 Placo Phonique BA13**, ou système techniquement équivalent très haute dureté, sur ossature M48
- **Isolant biosourcé type Biofib ou équivalent, d'épaisseur 45 mm, interposé** dans l'ossature.

PARTICULARITE CLOISON 98/48 MM – TRÈS HAUTE DURETÉ – 48 DB – EI 60

- **Isolant laine minérale d'épaisseur 45 mm**, interposé dans l'ossature, sous réserve de compatibilité avec le classement feu et acoustique attendu ;
- **Les raccords en tête, en pied et en about de cloison devront assurer la continuité du compartimentage coupe-feu.**
- **Aucune substitution de plaque, ossature, isolant, bande, enduit, fixation ou accessoire ne sera acceptée si elle remet en cause le classement feu, la performance acoustique ou la résistance aux chocs du système.**

Localisation

Cloisons de distribution intérieures selon plans et synoptique.

2.3.2 CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/62 mm – HAUTE DURETE - 53 DB

Fourniture et pose de cloisons de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique, de type **98/62 mm**, comprenant ossature métallique, matelas isolant intercalaire, parements en plaques de plâtre très haute dureté, bandes, enduits, joints, raccords périphériques et toutes sujétions de mise en œuvre. L'ouvrage devra présenter une performance acoustique renforcée, conforme à la notice acoustique du projet, avec objectif de performance RA ≥ 53 dB.

CONSTITUTION

- Parements constitués, sur chaque face, d'une plaque **PRÉGYTWIN BA18 S de chez Siniat**, ou système techniquement équivalent permettant d'atteindre la performance acoustique demandée ;
- Ossature métallique de type **M62/35** ou équivalent, comprenant rails hauts et bas, montants verticaux et accessoires de fixation ;
- **Isolant biosourcé type Biofib ou équivalent, d'épaisseur 60 mm**, interposé dans l'ossature, sous réserve de compatibilité avec la performance acoustique attendue ;

PARTICULARITE

Compris tête de cloison en plénum au-dessus de la BTC pour passage de tous les réseaux.

Localisation

Cloisons de distribution intérieures selon plans et synoptique.

2.3.3 PV PLACO HYDRO EN PIÈCES HUMIDES

Plus-value sur les articles de doublages et cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique, pour remplacement d'un parement plâtre standard par une plaque hydrofuge.

Mode de métré : m2

Localisation

- Selon plans.

2.4 GAINES**2.4.1 DOUBLAGE ½ STIL + PREGYTWIN 25 – EI 60**

Fourniture et pose d'un procédé d'une contre-cloison avec 1 plaque de parement Type Pregytwin 25 mm en plâtre sur ossature métallique :

- Mis en œuvre d'une ossature en profilés d'acier galvanisé de 6/10^e d'épaisseur, constituée de lisses hautes et basses et d'un réseau de montants verticaux, simples ou doubles, un ou 2 appuis intermédiaires, largeur et entraxe suivant la hauteur,
- Parement : 1 plaque de plâtre Pregytwin 25, sur ossature métallique
- Matelas de laine minérale de 45 mm d'épaisseur minimum
- Coordination avec les lots plomberie, CVC, électricité et menuiseries pour les réservations, passages de réseaux, trappes de visite et accès techniques ;
- **Cloisonnement renforcé au droit des trappes de visites sécurisées pour scellement antivandale**
- Toutes sujétions de découpes, réservations, renforts, raccords, calfeutrements et finitions sont incluses.

Mode de métré : m2

Localisation

- Salle TV

2.4.2 DOUBLAGE ½ STIL + 2BA13 HYDRO / GAINES TECHNIQUES

Fourniture et pose d'un parement constitué de **2 plaques de plâtre BA13 hydrofuges**, soit **2 x 13 mm**, vissées sur ossature métallique ;

- En pièces humides, traitement du pied de doublage contre l'humidité suivant le système hydro préconisé par le fabricant, bénéficiant d'un Avis Technique ou DTA adapté au domaine d'emploi.
- Coordination avec les lots plomberie, CVC, électricité et menuiseries pour les réservations, passages de réseaux, trappes de visite et accès techniques ;
- **Cloisonnement renforcé au droit des trappes de visites sécurisées pour scellement antivandale**
- Toutes sujétions de découpes, réservations, renforts, raccords, calfeutrements et finitions sont incluses.
- **Se conformer à la notice acoustique**

Mode de métré : m2

Localisation

Gaines techniques conformément aux plans, compris colonne arrière des WC, descentes EP

2.5 PLAFONDS - FAUX-PLAFONDS

Fourniture et pose de faux-plafonds en plaques de plâtre sur ossature métallique, constitués de plaques de plâtre lisses ou micro-perforées selon plans, synoptiques et localisations architecturales.

L'ouvrage comprend les ossatures, suspentes, plaques, bandes, enduits, joints, raccords périphériques, découpes, réservations, joues, retombées, profils d'arrêt et toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition.

CONSTITUTION

- Ossature métallique adaptée au type de plafond, à la portée, à la hauteur du plénum et aux prescriptions du fabricant ;
- Plaques de plâtre lisses ou micro-perforées selon localisation ;
- Traitement des joints, cueillies, angles et raccords périphériques conformément aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art ;
- Pour les plaques micro-perforées, mise en œuvre conforme au système acoustique retenu, compris voile acoustique, éventuel matelas absorbant et précautions de finition afin de ne pas altérer les perforations.

JOUES, RETOMBÉES ET FINITIONS PARTICULIÈRES

La prestation comprend toutes les finitions en plaques de plâtre nécessaires, notamment :

- Joues et retombées entre plafonds démontables et plafonds non démontables ;
- Joues de raccord entre plafonds de natures ou de hauteurs différentes ;
- Habillages et recouvrements de nez de dalle béton au droit des volées d'escalier ;
- Retombées, tableaux horizontaux, retours verticaux, raccords sur murs, cloisons, poutres, gaines et ouvrages adjacents ;
- Profils d'arrêt, profils d'angle ou baguettes adaptées pour assurer une finition soignée, notamment au droit des raccords entre joue en plaque de plâtre et revêtement de sol souple ou autre revêtement adjacent.

CALEPINAGE ET EXÉCUTION : A RETENIR

Les synoptiques définissent les natures et localisations des plafonds, mais ne constituent pas un calepinage d'exécution. L'entreprise devra réaliser les plans d'exécution et le calepinage des plafonds, soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre. Le calepinage devra permettre un rendu homogène, équilibré et qualitatif dans chaque local, en évitant les petites découpes, les désaxements visibles et les ruptures injustifiées.

En cas d'ossature, de joint ou de découpe trop proche d'un mur ou d'un ouvrage périphérique, l'entreprise devra prévoir une finition en plaque pleine ou toute disposition équivalente permettant d'obtenir un rendu harmonieux validé par l'architecte.

SUJÉTIONS COMPRISES

- Sont compris dans le prix unitaire :
- Ossatures, suspentes, fixations, accessoires et réglages altimétriques ;
- Plaques lisses ou micro-perforées selon localisation ;
- Joues, retombées, raccords, habillages et profils de finition ;
- Découpes et réservations pour luminaires, bouches, grilles, trappes, détecteurs, équipements techniques et incorporations diverses ;
- Coordination avec les lots électricité, CVC, plomberie, SSI, désenfumage, menuiseries intérieures et revêtements ;
- Traitement complet des joints, bandes, angles, cueillies et raccords périphériques ;
- Nettoyage, évacuation des déchets et toutes sujétions de parfaite finition.

2.5.1 **FAUX-PLAFOND DÉMONTABLE 600 X 1200 MM – FIBRE DE BOIS (OU GYPTONE) DE RÉEMPLOI**

Fourniture et pose d'un faux-plafond suspendu démontable constitué de dalles acoustiques de type Fibre de bois (ou Gyptone) ou techniquement équivalent, au format 600 x 1200 mm, **issues prioritairement du réemploi, de stocks dormants, d'erreurs de commande ou de retours chantier.** L'ouvrage comprend les dalles, ossatures, suspentes, cornières périphériques, accessoires de fixation, réglages, coupes, calepinage, raccords périphériques, nettoyage, tri, adaptation des éléments récupérés et toutes sujétions nécessaires à une parfaite mise en œuvre.

Ces ouvrages devront être de bonne qualité esthétique et accepté par le MOA.

CONSTITUTION

Dalles démontables acoustiques en fibre de bois / laine de bois minéralisée, de type Knauf Organic ou équivalent, ou dalles acoustiques de type Gyptone ou équivalent ;

Format nominal : 600 x 1200 mm ;

Dalles issues de réemploi, de stocks dormants, d'erreurs de commande ou de retours chantier, sous réserve de validation par la maîtrise d'œuvre ;

Ossature métallique apparente ou semi-apparente de type T24 ou T35, adaptée au poids, au format, au type de bord et au système de dalle retenu ;

En cas de rendu avec effet décaissé, les dalles devront présenter des bords feuillurés compatibles T24, de type E24 ou équivalent ;

En cas de dalles à bords droits, la pose sera réalisée sur ossature apparente compatible, sous réserve de validation du rendu architectural par la maîtrise d'œuvre ;

Suspentes, profils porteurs, entretoises, cornières périphériques, accessoires et fixations adaptées au système retenu ;

Couleur, perforation, texture, teinte et aspect selon gisement disponible, après présentation d'échantillons représentatifs.

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES AU RÉEMPLOI ET AUX STOCKS DORMANTS

Les dalles devront être soigneusement sélectionnées avant mise en œuvre.

L'entreprise devra prévoir :

- Le tri qualitatif des dalles ;
- Le contrôle dimensionnel ;
- La vérification de la planéité et de l'état des chants, notamment des bords destinés à la pose sur ossature T24 ;
- Le nettoyage avant pose ;
- L'écartement des dalles cassées, tachées, voilées, humides, déformées ou présentant un défaut incompatible avec une finition visible ;
- L'homogénéisation du calepinage afin de limiter les écarts d'aspect ;
- La présentation d'un échantillonnage représentatif à la maîtrise d'œuvre avant validation.

Les variations de teinte, de nuance ou de patine liées au réemploi ou aux provenances multiples seront soumis à validation de la Moe.

2.5.2 PLAFOND DÉMONTABLE 60x60 HYGIENE - DE RÉEMPLOI

Fourniture et pose d'un plafond suspendu constitué de dalles de plafond démontables **Hygiène**, y compris :

- Dalles démontables hygiène, format 600 x 600 mm ;
- **Bords de type E15, pour pose sur ossature semi-apparente T15 avec effet décaissé ;**
- Couleur : blanc ;
- Absorption acoustique : $\alpha_w \geq 0,90$, mesurée selon EN ISO 354 et classée selon EN ISO 11654
- Réflexion lumineuse : $\geq 86 \%$, mesurée selon ISO 7724-2 et ISO 7724-3, conformément aux exigences déclaratives de l'EN 13964 ;
- Dalles adaptées aux exigences d'hygiène du local : surface nettoyable, entretien facilité et compatibilité avec les contraintes d'usage du projet ;
- Réaction au feu, tenue à l'humidité, résistance mécanique et caractéristiques sanitaires suivant fiche technique du fabricant, réglementation applicable et destination des locaux.

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES AU RÉEMPLOI ET AUX STOCKS DORMANTS

Les dalles devront être soigneusement sélectionnées avant mise en œuvre.

L'entreprise devra prévoir :

- Le tri qualitatif des dalles ;
- Le contrôle dimensionnel ;
- La vérification de la planéité et de l'état des chants, notamment des bords destinés à la pose sur ossature T15;
- Le nettoyage avant pose ;
- L'écartement des dalles cassées, tachées, voilées, humides, déformées ou présentant un défaut incompatible avec une finition visible ;
- L'homogénéisation du calepinage afin de limiter les écarts d'aspect ;
- La présentation d'un échantillonnage représentatif à la maîtrise d'œuvre avant validation.

Les variations de teinte, de nuance ou de patine liées au réemploi ou aux provenances multiples seront soumis à validation de la Moe.

Mode de métré : m2

Localisation

- Selon Synoptique

2.5.3 PLAFOND NON DÉMONTABLE 1BA18 – TRES HAUTE DURETE -

Fourniture et pose d'un plafond suspendu non démontable en plaques de **plâtre très haute dureté** sur ossature métallique, comprenant ossatures, suspentes, plaques, fixations, chevêtres, découpes, bandes, enduits, raccords périphériques, retombées, rives d'arrêt et toutes sujétions nécessaires à une parfaite mise en œuvre.

L'ouvrage sera réalisé en plaques de plâtre très haute dureté, de **type Habito 13 de chez Placo, Knauf KHD ou techniquement équivalent**.

SUJÉTIONS PARTICULIÈRES

Sont compris dans le prix unitaire :

- Chevêtres et renforts au droit des appareils techniques ;
- Découpes droites, courbes ou cintrées pour incorporation des luminaires, bouches, grilles, détecteurs, trappes et équipements divers ;
- **Cloisonnement renforcé au droit des trappes de visites sécurisées pour scellement antivandale**

- Raccords avec plafonds adjacents, murs, cloisons, poutres, gaines, trémies et ouvrages particuliers ;
- Réalisation des rives d'arrêt, retombées, joues et liaisons périphériques ;
- Profils d'arrêt, profils d'angle et accessoires nécessaires à une finition soignée ;
- Coordination avec les lots électricité, CVC, plomberie, SSI, désenfumage et peinture ;
- Nettoyage et évacuation des déchets.
- Finition : à peindre

1^{ère} PARTICULARITÉ EI60 SELON LOCALISATION

Aux emplacements repérés **EI60** au synoptique, aux plans de plafonds ou à la notice de sécurité incendie, le plafond devra présenter une résistance au feu **EI60 / CF 1h**.

Dans ce cas, l'entreprise devra adapter la composition du plafond — plaques, ossature, suspentes, entraxes, fixations, traitement des joints, raccords périphériques et traversées techniques — conformément au **procès-verbal feu ou rapport de classement du système complet proposé**.

Les découpes, incorporations, luminaires, bouches, grilles, trappes, détecteurs et traversées diverses devront être traités de manière à ne pas dégrader le classement EI60 demandé.

Aucune substitution de plaque, ossature, suspente, fixation, enduit ou accessoire ne sera acceptée si elle remet en cause la performance feu exigée dans les zones concernées.

2^{ème} PARTICULARITE HALL D'ENTREE : DOUBLE PLAFOND

Plafond sur ossature composé de plaques de plâtre et de laine minérale sur la sous- face du plancher bois haut du hall sous la chambre. **Puis second plafond en sous-face à 2.25m**

Mode de métré : m2

Localisation

- Selon Synoptique et notice acoustique

- Rappel des locaux à risques : RDC : Local Ménage, Serveur, Buanderie, lingerie, laverie / Etage : local ménage

2.5.4 PLAFOND NON DÉMONTABLE ACOUSTIQUE

Fourniture et pose d'un plafond non démontable acoustique en plaques de plâtre perforées, sur ossature métallique, de type **MICRO de chez KNAUF**, ou techniquement équivalent, présentant des performances acoustiques équivalentes ou supérieures.

Le plafond devra présenter une performance d'absorption acoustique minimale :

Coefficient d'absorption $\alpha_w \geq 0,70$

La performance devra être justifiée par fiche technique fabricant ou procès-verbal d'essai acoustique, portant sur le **système complet mis en œuvre**.

CONSTITUTION INDICATIVE

Le complexe sera constitué notamment de :

- plaques de plâtre perforées acoustiques ;
- ossature métallique adaptée au système retenu ;
- suspentes, fixations et accessoires compatibles avec le support ;
- plénum de 100 mm minimum, sauf contrainte technique particulière ;
- laine minérale de 75 mm ;
- voile acoustique ou dispositif équivalent si nécessaire au système retenu.

En cas d'adaptation du plénum, de la laine minérale ou de la constitution du complexe, l'entreprise devra justifier que la performance acoustique minimale **$\alpha_w \geq 0,70$** est maintenue.

La laine minérale déroulée ne devra pas comporter de pare-vapeur.

Dans le cas contraire, celui-ci devra impérativement être orienté côté plénum et ne devra en aucun cas être positionné vers le parement en plaque de plâtre perforée, afin de ne pas altérer les performances acoustiques du complexe.

FINITION

Les plaques recevront une finition prête à peindre, comprenant les traitements nécessaires des joints, rives, abouts, angles et raccords.

La mise en peinture sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant et aux prescriptions du lot peinture, en veillant à ne pas obstruer les perforations acoustiques.

SUJÉTIONS PARTICULIÈRES

Sont compris dans le prix unitaire :

- chevêtres et renforts au droit des appareils techniques ;
- découpes droites, courbes ou cintrées pour incorporation des luminaires, bouches, grilles, détecteurs, trappes et équipements divers ;
- raccords avec plafonds adjacents, murs, cloisons, poutres, gaines, trémies et ouvrages particuliers ;
- réalisation des rives d'arrêt, retombées, joues et liaisons périphériques ;
- profils d'arrêt, profils d'angle et accessoires nécessaires à une finition soignée ;
- coordination avec les lots électricité, CVC, plomberie, SSI, désenfumage et peinture ;
- nettoyage et évacuation des déchets.

Mode de métré : m2

Localisation

- Selon Synoptique

2.5.5 PLAFOND NON DÉMONTABLE 1BA18 – TRES HAUTE DURETE - HYDRO

Fourniture et pose d'un plafond suspendu non démontable en plaques de plâtre hydrofuges haute dureté sur ossature métallique, comprenant ossatures, suspentes, plaques, fixations, chevêtres, découpes, bandes, enduits, raccords périphériques, retombées, rives d'arrêt et toutes sujétions nécessaires à une parfaite mise en œuvre.

L'ouvrage sera réalisé en plaques de plâtre hydrofuges BA18, de type PRÉGYWAB BA18 S de chez Siniat, ou techniquement équivalent, adaptées aux locaux humides.

SUJÉTIONS PARTICULIÈRES

Sont compris dans le prix unitaire :

- Chevêtres et renforts au droit des appareils techniques ;
- Découpes droites, courbes ou cintrées pour incorporation des luminaires, bouches, grilles, détecteurs, trappes et équipements divers ;
- **Cloisonnement renforcé au droit des trappes de visites sécurisées pour scellement antivandale**
- Raccords avec plafonds adjacents, murs, cloisons, poutres, gaines, trémies et ouvrages particuliers ;
- Réalisation des rives d'arrêt, retombées, joues et liaisons périphériques ;
- Profils d'arrêt, profils d'angle et accessoires nécessaires à une finition soignée ;
- Coordination avec les lots électricité, CVC, plomberie, SSI, désenfumage et peinture ;
- Nettoyage et évacuation des déchets.
- Finition : à peindre

Mode de métré : m2

Localisation

- Selon Synoptique

2.5.6 HABILLAGE ACOUSTIQUE EN FIBRE DE BOIS COLLÉ SOUS RAMPANT

Fourniture et pose d'un habillage acoustique sous rampant constitué de panneaux en fibre de bois / laine de bois minéralisée, collés en sous-face du support existant ou neuf, destiné à améliorer le confort acoustique et l'ambiance intérieure de la salle de réunion. L'ouvrage comprend les panneaux, la colle ou le mortier-colle compatible, la préparation du support, les coupes, ajustements, raccords périphériques, traitement des rives, calepinage, nettoyage et toutes sujétions nécessaires à une parfaite mise en œuvre.

CONSTITUTION

- Panneaux acoustiques en fibre de bois / laine de bois minéralisée, **type Organic Minéral de Knauf, Fibralth, Heraklith ou techniquement équivalent ;**

- **Épaisseur, teinte, texture et finition selon choix architecte et performance acoustique recherchée**
- Pose collée en sous-face de rampant, sur support compatible, stable, sain, sec, propre et cohérent
- Colle, mortier-colle ou système de fixation collée conforme aux prescriptions du fabricant et adapté à la nature du support ;
- Calepinage soigné, joints réguliers, alignements maîtrisés et raccords périphériques propres.

SUJÉTIONS PARTICULIÈRES

Sont compris dans le prix unitaire :

- **Calepinage avec le lot électricité à prévoir, pour les appareillages lumineux.**
- Chevêtres et renforts au droit des appareils techniques ;
- Découpes droites, courbes ou cintrées pour incorporation des luminaires, bouches, grilles, détecteurs, trappes et équipements divers ;
- Raccords avec plafonds adjacents, murs, cloisons, poutres, gaines, trémies et ouvrages particuliers ;
- Réalisation des rives d'arrêt, retombées, joues et liaisons périphériques ;
- Profils d'arrêt, profils d'angle et accessoires nécessaires à une finition soignée ;
- Coordination avec les lots électricité, CVC, plomberie, SSI, désenfumage et peinture ;
- Nettoyage et évacuation des déchets.
- Finition : à peindre

Mode de métré : au m² de surface habillée sous rampant, mesurée en développé.

Localisation

- Salle de réunion

2.6 HABILLAGE PLAQUE DE PLATRE

Fourniture et pose d'habillage de rives des faux plafonds par 1 plaque de plâtre type BA13 standard vissées sur ossature métallique, compris tous les travaux de raccordements avec les faux plafonds.

- Les talons et couvre-joints divers, joues pour traitement de hauteurs différentes de faux plafond
- Compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre pour une parfaite réalisation et finition et raccordement avec les faux plafonds. Prévoir des effets de joints creux entre poutre bois et joue placo (cf détails coupes architecte)
- Primaire, coupes, découpes, fixations, traitement des joints, des angles, arrêt en partie basse et toutes sujétions d'exécution.

Cette prestation comprend le traitement des joints et raccords divers, conformément aux recommandations du fabricant au DTU et avis techniques du produit

Les habillages de retombée de faux plafond mis en œuvre recevront une protection en peinture prévue au lot Peinture

- Parements livrés prêts à peindre

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES :

- Il sera prévu la mise en œuvre de 2 plaques de plâtres de BA13 en habillage des lanterneaux
- Lorsque l'habillage doit répondre à une exigence coupe-feu, l'ouvrage devra présenter une performance CF 1/2h / EI30, suivant localisation et prescriptions de la notice de sécurité incendie. La composition exacte — plaques, ossature, fixations, joints, raccords périphériques et traitement des traversées éventuelles — devra être conforme au PV feu ou rapport de classement du système complet proposé.
- **Se conformer à la notice acoustique**

Mode de métré : m2

Localisation

- Soffites, retombée de faux-plafonds, habillage des rives et des lanterneaux
- Selon plans.

2.7 CHAPE SÈCHE ALLÉGÉE SUR PLANCHER – ISOLANT LAINE DE BOIS RIGIDE ET PLAQUES DE SOL

Fourniture et mise en œuvre d'une chape sèche allégée sur plancher béton, intégrant un panneau rigide en fibre de bois de 20 mm d'épaisseur, de type STEICO therm SD ou techniquement équivalent, et des plaques de sol en plâtre haute dureté, fibres-gypse ou équivalent, de 18 ou 20 mm d'épaisseur selon le système retenu, de type Fermacell, Prégychape, Rigidur / Placosol ou techniquement équivalent.

L'ouvrage est destiné à assurer la mise à niveau du support et la réalisation d'un support apte à recevoir les revêtements de sol prévus au projet.

L'intégration ponctuelle de réseaux, évacuations ou siphons de sol ne pourra être admise que sous réserve de compatibilité avec le système retenu, les altimétries disponibles, les prescriptions du fabricant, les exigences de stabilité mécanique et les ouvrages des lots concernés.

Le complexe proposé devra impérativement être compatible avec l'usage, le support, les charges, les zones humides éventuelles, les revêtements de sol prévus, la notice acoustique et la limite de poids prescrite.

Toute solution proposée devra être justifiée par fiche technique, Avis Technique, DTA ou validation écrite du fabricant.

CONSTITUTION

- Support en plancher béton, préalablement reconnu, nettoyé, dépoussiéré et débarrassé de tout élément non adhérent ;
- Reconnaissance préalable du support, notamment sa planéité, stabilité, altimétrie, humidité résiduelle et aptitude à recevoir le complexe de chape sèche ;
- Film de désolidarisation, pare-poussière ou protection adaptée selon prescriptions du fabricant
- Panneau rigide en fibre de bois de 20 mm d'épaisseur, de type STEICO therm SD ou techniquement équivalent ;
- Plaques de sol en plâtre haute dureté, fibres-gypse ou équivalent, de type Fermacell, Prégychape, Rigidur / Placosol ou techniquement équivalent, de 18 ou 20 mm d'épaisseur selon le système retenu ;
- Bandes périphériques de désolidarisation en pied de murs, cloisons, poteaux et ouvrages traversants ;
- Traitement des joints, raccords, seuils, découpes et points singuliers suivant prescriptions du fabricant ;
- Accessoires, colles, fixations, bandes, renforts et compléments nécessaires à la parfaite mise en œuvre du système ;
- Les chapes sèches à base de plaques de sol permettent de créer une surface plane destinée à recevoir des revêtements collés ou flottants ; les procédés type Fermacell, Prégychape, Rigidur / Placosol ou équivalent sont décrits comme des systèmes de chape sèche flottante sur plaques de sol.

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES AUX DOUCHES ET SIPHONS DE SOLS

L'intégration des siphons de sols, bondes, évacuations associées et réseaux nécessaires ne pourra être admise que sous réserve de compatibilité avec le système retenu, les plans plomberie, les plans architecturaux, les altimétries projet et les prescriptions du fabricant.

En zones humides, douches, locaux avec siphons ou évacuations au sol, le système de chape sèche proposé devra être expressément compatible avec cet usage et justifié par Avis Technique, DTA, fiche système fabricant ou validation écrite du fabricant.

Les procédés non visés pour support d'étanchéité, douche, siphon de sol ou local humide ne seront pas acceptés.

L'entreprise devra prévoir :

- Réservations adaptées au droit des siphons, bondes, évacuations et canalisations ;
- Respect des pentes d'écoulement des réseaux jusqu'aux évacuations ;
- Calage et maintien stable des siphons, sans tassement, poinçonnement ni déformation du panneau en fibre de bois ou des plaques de sol ;
- Renforts locaux ou supports complémentaires au droit des siphons, bacs à douche, receveurs et zones de passage ;
- Traitement soigné des découpes dans les plaques de sol au droit des siphons et traversées ;
- Coordination avec le lot plomberie pour positionnement, hauteur finie, accès, raccordement et essais d'écoulement ;

- Coordination avec le lot étanchéité / carrelage / revêtements de sol pour assurer la parfaite continuité de l'étanchéité.

Dans les zones humides et au droit des douches, les plaques de sol devront être compatibles avec les contraintes d'humidité du local et recevoir un système d'étanchéité adapté de type SPEC, SEL, natte d'étanchéité ou dispositif équivalent, suivant nature du revêtement final et prescriptions du fabricant.

Les siphons, évacuations, traversées et points singuliers devront faire l'objet d'un traitement d'étanchéité renforcé, avec manchettes, collerettes, relevés, bandes ou accessoires compatibles avec le système retenu.

Aucune pose ne sera acceptée si le complexe proposé ne permet pas de garantir la stabilité mécanique, l'absence de tassement ou de poinçonnement, l'accessibilité technique nécessaire, les pentes d'écoulement et la continuité d'étanchéité autour des siphons.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant, Avis Techniques, DTA et règles professionnelles applicables au système retenu.

L'entreprise devra vérifier les altimétries finies, réservations de sols, seuils, paliers, receveurs, siphons, évacuations et raccords avec les locaux adjacents avant exécution.

Les panneaux en fibre de bois seront posés à plat, de manière stable et continue, conformément au calepinage et aux prescriptions du fabricant.

Les plaques de sol seront posées suivant le calepinage, les assemblages, les découpes, les renforts locaux, les raccords périphériques, les seuils et les points singuliers prévus par le fabricant du système retenu.

L'entreprise devra assurer la parfaite stabilité de l'ensemble du complexe avant réception des revêtements de sol.

SUJÉTIONS COMPRISES

Sont compris dans le prix unitaire :

- Reconnaissance préalable du support existant ;
- Préparation du support béton ;
- Nettoyage, dépoussiérage et élimination des éléments non adhérents ;
- Film de désolidarisation ou pare-poussière éventuel ;
- Bandes périphériques résilientes ;
- Fourniture et mise en œuvre des panneaux rigides en fibre de bois ;
- Réglage, nivellement et contrôle altimétrique ;
- Fourniture et pose des plaques de sol ;
- Traitement des joints, assemblages et raccords ;
- Réservations, découpes et adaptations au droit des siphons, évacuations et réseaux compatibles avec le système retenu ;
- Renforts locaux au droit des receveurs, siphons, zones techniques et zones de passage ;
- Coupes, raccords, seuils et points singuliers ;
- Coordination avec les lots plomberie, étanchéité, carrelage et revêtements de sol ;
- Coordination avec la notice acoustique et les exigences de performance associées ;
- Justification technique du système proposé ;
- Nettoyage, protection de l'ouvrage et évacuation des déchets.

OBLIGATIONS

- Le poids de l'ensemble de l'ouvrage ne pourra pas être supérieur à 34 kg/m² ;
- L'entreprise devra fournir le poids surfacique détaillé du complexe proposé, incluant panneaux en fibre de bois, plaques de sol, colles, fixations, accessoires, étanchéité éventuelle et toutes sujétions associées ;
- Le complexe devra être conforme à la notice acoustique ;
- L'entreprise devra justifier la compatibilité du système complet avec le support, les charges, les zones humides éventuelles, les siphons de sol, les revêtements prévus et les prescriptions du fabricant ;
- Toute variante devra être soumise à validation préalable de la maîtrise d'œuvre.

Mode de métré : au m² de chape sèche réalisée, mesurée en projection horizontale.

Localisation

- Sur les planchers des extensions du R+1, qui étaient anciennement des toitures étanchées.

2.8 OUVRAGES DIVERS

2.8.1 POSE D'HUISSERIES

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la pose de l'ensemble des huisseries, bâtis, cadres et trappes de visite se trouvant dans les cloisons sèches, la fourniture et la manutention jusqu'à pied d'œuvre étant assurées par le lot Menuiseries bois intérieures. La pose sera réalisée à l'avancement des cloisons, en parfaite coordination avec le lot Menuiseries intérieures, afin d'assurer l'aplomb, le niveau, l'équerrage, l'alignement et la parfaite stabilité des ouvrages.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES DE ROBUSTESSE HORS ADMINISTRATION (COMPRIS SALLE DE SOIN ET BUREAU PSYCHOLOGUE)

Les montants d'huisseries ne devront pas prendre uniquement appui sur les parements des cloisons sèches. Afin de garantir la parfaite robustesse des blocs-portes, notamment dans les zones de passage intensif, les montants d'huisseries devront être désolidarisés structurellement des simples parements de cloison et repris par un dispositif de renfort indépendant intégré à l'ossature. Lorsque la configuration le permet, les montants ou renforts verticaux des huisseries seront :

- **Ancrés dans la dalle basse ;**
- **Ancrés ou repris en partie haute dans la dalle haute, le plancher, la structure ou un ouvrage porteur compatible ;**
- **Fixés par platines, équerres, rails renforcés, montants doublés, montants bois ou métalliques, ou tout dispositif équivalent permettant d'assurer la stabilité mécanique de l'ensemble.**

Lorsque l'ancrage en dalle basse n'est pas possible, notamment en raison de la présence de réseaux, de planchers techniques, de gaines, de zones d'exclusion ou de contraintes de percement, l'entreprise devra prévoir une solution alternative de renfort assurant une rigidité équivalente, soumise à validation de la maîtrise d'œuvre avant exécution. Les fixations devront être adaptées à la nature des supports et ne devront en aucun cas compromettre les performances acoustiques, coupe-feu, mécaniques ou d'étanchéité des cloisons concernées.

Cloisonnement renforcé au droit des trappes de visites sécurisées pour scellement antivandale

SUJÉTIONS DE POSE

Sont compris dans la prestation :

- Implantation, réglage, calage, aplomb, niveau et équerrage des huisseries ;
- Pose à l'avancement avec les cloisons sèches ;
- Incorporation des renforts nécessaires dans l'ossature des cloisons ;
- Fixations mécaniques adaptées aux supports ;
- Maintien provisoire jusqu'à stabilisation complète de l'ouvrage ;
- Rebouchage des têtes de vis à la pâte à bois ou produit adapté, lorsque celles-ci restent apparentes ou selon prescriptions du lot Menuiseries intérieures ;
- Raccords soignés avec les plaques de plâtre, cloisons, doublages, retombées, plafonds et ouvrages adjacents ;
- Toutes sujétions de calfeutrement, ajustement, protection et nettoyage.

JONCTIONS PARTICULIÈRES

Dans le cas d'huisseries dont l'un des montants est adossé à une maçonnerie, à une paroi en plaques de plâtre, à une cloison contiguë ou à une autre huisserie positionnée à l'équerre, l'entrepreneur devra prévoir le traitement complet de la jonction. Ce traitement comprendra notamment la réalisation d'un joint élastomère souple permettant le colmatage des vides éventuels, sur les deux faces de

l'hubriserie, afin d'assurer une finition propre, durable et compatible avec les mouvements différentiels des ouvrages.

Mode de métré : U

Localisation

- Toutes les portes suivant plans
- Trappe d'accès sécurisées :
 - 1 trappe par chambre 60x60
 - 4 trappes pôle pédagogique 60x60
 - 4 trappes salles d'activités 60x60
 - 4 trappes circulation R+1 60x60
 - 1 trappe Rue / Educ / TV / psy / cabinet médical
 - 2 trappes salle à manger
 - Trappe des bâti-supports

2.8.2 CALFEUTREMENTS

L'entreprise veillera particulièrement aux calfeutremments :

- Entre plafond et maçonnerie
 - Entre plafond et traversées de gaines ou tuyaux
 - Entre doublages et traversées de tuyaux
 - Entre doublage et plafond béton
 - Autour des menuiseries extérieures
 - Autour des portes d'entrées ou portes d'accès aux garages
 - de toute autre traversée pouvant nuire aux tests réglementaires de perméabilité à l'air
- Elle devra prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre ces raccords ou pénétrations étanches à l'air par calfeutrement au MAP, ou par mastic acrylique.

Mode de métré : ens

2.8.3 RACCORDS PLATRE

Raccords divers après passage de tous les autres corps d'état.

Mode de métré : ens

2.8.4 JOINTS SILICONE

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la réalisation de joint silicone sur l'ensemble des ouvrages, notamment des menuiseries intérieures et extérieures, ayant pour support des ouvrages en placoplâtre.

2.8.5 ENROBAGE ACOUSTIQUE

Fourniture et pose d'une laine de verre PAR45 de chez ISOVER ou techniquement équivalent, en entourage :

- de chutes dans les gaines techniques.
- des descentes EP intérieures.

Mode de métré : ml

2.8.6 RENFORTS

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la pose de l'ensemble des renforts dans les cloisons placoplâtre pour le lot Menuiseries intérieures, le lot CVC Plomberie, le Maître d'ouvrage (pose des TV), compris toutes sujétions de pose et de parfaite finition.

Mode de métré : U

2.9 NETTOYAGE ET APPROVISIONNEMENT

Approvisionnement, chargement, déchargement, manutention, etc. et nettoyage en cours et fin de travaux et toutes sujétions d'exécution du chantier.

2.10 DOE

En fin de chaque phase de chantier, les plans de récolement et DOE sont fournis au maître d'oeuvre sous la forme suivante :

Le nombre et le format définis au CCTP00 & CCAP.

3.1 BPU - Bordereau de Prix Unitaire – Solution de substitution

Plus-value pour remplacement de la fourniture issue du réemploi par une fourniture neuve, uniquement en cas d'impossibilité justifiée par l'entreprise et validée préalablement par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Les mêmes articles s'appliquent par correspondance sur la description des ouvrages.

3.1.1 FAUX-PLAFOND FIBRE DE BOIS 600 X 1200 MM – EN NEUF

Fourniture d'un faux-plafond suspendu démontable constitué de dalles acoustiques de type Fibre de bois ou techniquement équivalent, au format 600 x 1200 mn.

Localisation

- Selon Synoptique

3.1.2 PLAFOND DÉMONTABLE 60x60 HYGIENE - EN NEUF

Fourniture d'un plafond suspendu constitué de dalles de plafond démontables **Hygiène**, y compris :

Localisation

- Selon Synoptique